

COMMUNIQUE N° 2

Le Président du Conseil National pour la Démocratie,

Vu la Proclamation du 17 septembre 2015 ;

Dans le souci d'assurer sereinement et de façon responsable la sécurité des personnes et des biens vivant au Burkina Faso consécutivement aux manifestations violentes et aux actes de vandalisme qui ont caractérisé la journée du 17 septembre 2015,

DECIDE :

Il est instauré un couvre-feu de 19h à 06h du matin sur toute l'étendue du territoire national.

Le Président du Conseil national pour la démocratie (CND) appelle les populations au strict respect de la mesure.

Les forces de défense et de sécurité sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Ouagadougou, le 17/09/2015

Général Gilbert DIENDERE

Le Président du CND